

En 2018, un chien déclaré perdu toutes les 19,5 minutes et un chat toutes les 10 minutes en France : les chiffres d'animaux perdus en hausse selon le fichier national I-CAD

En 2018, ce sont près de 79 000 animaux carnivores domestiques (chats, chiens, furets) qui ont été déclarés perdus en France. La fréquence de perte de ces animaux a, elle aussi, particulièrement augmenté entre 2017 et 2018.

A l'approche de l'été, période lors de laquelle les pertes sont les plus enregistrées, la société I-CAD, qui gère le Fichier National d'Identification des Carnivores Domestiques, fait le point sur les chiffres d'animaux perdus, trouvés, retrouvés, déclarés entrés en fourrière, et continue de sensibiliser les propriétaires d'animaux aux enjeux de leur identification.

- **Le nombre d'animaux déclarés perdus a augmenté de 15,39 % entre 2017 et 2018 en France, soit 78 927 animaux déclarés perdus en 2018.** La fréquence de perte est aussi en hausse : un chien se perd toutes les 19,5 minutes en 2018 contre 21 minutes en 2017, toutes les 10 minutes en 2018 contre 12 minutes en 2017 pour les chats.

Par ailleurs, c'est en **Ile-de-France qu'I-CAD comptabilise le plus d'animaux perdus (14 222)**, soit une augmentation de + 17,12 % par rapport à 2017.

- **49 609 animaux domestiques sont entrés en fourrière** en 2018, soit une progression de + 6,11 % par rapport à 2017.

L'identification est alors un enjeu car, elle seule, permet à la fourrière de contacter rapidement le propriétaire. D'autant que celui-ci ne dispose que d'un délai de huit jours francs pour récupérer son animal, qui sera sinon placé dans un parcours d'adoption.

L'actualisation des coordonnées du propriétaire dans le fichier I-CAD est alors primordiale.

- **1 158 chiens ont été déclarés trouvés en août 2018, le taux le plus élevé sur l'année.** Les déplacements et changements occasionnels de domicile – nombreux en période estivale – sont un facteur de désorientation et de stress pour l'animal qui perd ses repères. On comprendra alors que les chiffres croissent à cette période de l'année.

- [La société I-CAD note une hausse de + 14,99 % des animaux déclarés retrouvés en 2018 par rapport à 2017.](#) Il s'agit des animaux dont les propriétaires ont déclaré avoir récupéré l'animal à leurs côtés. Nombreux sont ceux qui, dans la liesse d'avoir retrouvé leur animal, ne le déclarent pas pour autant. La société I-CAD rappelle alors que faute de déclaration "retrouvé" par son propriétaire, l'animal est alors toujours considéré comme perdu dans le fichier national.

A la lumière de ces chiffres, I-CAD continue de sensibiliser les propriétaires d'animaux aux enjeux de l'identification :

- **Obligatoire, l'identification est le seul lien officiel entre l'animal et son propriétaire.** Il existe deux moyens d'identification des animaux carnivores domestiques : le tatouage ou la puce. Elle peut être réalisée par un vétérinaire ou un tatoueur agréé.
- **Elle n'est optimale que si les informations liées à l'animal et coordonnées de son détenteur sont actualisées.** Pour actualiser leurs coordonnées, les détenteurs d'animaux peuvent se rendre sur [le site d'I-CAD, dans l'espace "Mes animaux"](#) ou bien sur l'application Filalapat.

Retrouvez tous les chiffres « animaux perdus » par département et par région [ici](#).

I-CAD est la société en charge de la gestion du Fichier National d'Identification des carnivores domestiques (chats, chiens et furets) sous la délégation du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Le Fichier National I-CAD est la plus grosse base de données, tant française qu'européenne, dédiée aux animaux carnivores domestiques. Gratuit et sécurisé, ce fichier est consulté et actualisé quotidiennement par l'ensemble des acteurs de la filière concernés par la traçabilité d'un animal domestique en France (vétérinaires, éleveurs, tatoueurs, mairies, polices, gendarmeries, associations et autres ayants droits, etc.)

Obligatoire en France pour tout animal carnivore domestique (chiens, chats, furets) l'identification reste un enjeu essentiel pour la santé et la sécurité de l'animal comme du public. Gage de qualité de l'ensemble de la filière animale, elle garantit également la traçabilité des animaux en cas de perte, de trafic ou de vol.

Retrouvez l'infographie complète d'I-CAD [ici](#)

Contacts presse

Agence OXYGEN

Emmanuelle Catheline - emmanuelle.c@oxygen-rp.com - 06 79 06 36 11